

A.L.R.S.
Association Le Restaurant Social
Associu U Ristorante Sociale

Compte rendu de l'AG du 26 janvier 2016 tenue au Foyer de Furiani

Associations Présentes : Le Foyer de Furiani (Joël Xueref, Danielle Drag) ; A Fratellanza (Gisèle Peyre, Jean-Claude Vignoli) ; La Maison du Sacré Cœur (Marie-France Lachaud, Joséphine Fanuchi) ; Le Secours Catholique (Jeanine Murati, Hugues Alladio, Florence Bacou) ; le CCFD (Odile Branca, Bérengère Ferracci-Anziani).

Avaient donné pouvoir : Alain Sorba représentant Ava Basta ; Angèle Liégault et Pierrette Calendini représentant la Croix Rouge ; Marie-Madeleine Dussol représentant A Fratellanza.

Début : 18 h 00.

1 – Approbation du Compte Rendu de l'AG ordinaire.

Le compte rendu de l'AG ordinaire du 13 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 – Discussion et vote sur le budget 2016 et le budget prévisionnel 2017

La parole est donnée à Danielle Drag, trésorière de l'association, qui précise avoir fait des prévisions larges pour ne pas avoir de surprises plus tard.

- Budget 2016 : ce budget tient compte des coûts d'installation et des investissements sur la base d'estimations faute de devis à ce jour.

Précision concernant le matériel de cuisine : un point d'eau non manuel a été rajouté car obligatoire.

- Budget 2017 :

CHARGES

Achats (60) : reprise des éléments du dossier de la FNARS (2009) ;

Autres services extérieurs (62) : il faut lire 9000,00 € et non 5000,00 € ;

Tous les autres montants sont estimés larges pour couvrir au mieux les besoins ;

Charges de personnel (64) : approximation par rapport à poste de directeur de centre social à temps plein (35H) + 4 agents.

PRODUITS

Les ressources proviennent essentiellement des dons et subventions des partenaires, notamment institutionnels, même s'il est prévu une participation financière (à déterminer) des usagers du restaurant. Cependant, une participation des différentes associations membres est nécessaire afin d'avoir un auto financement suffisant. Or, à ce jour, seul le Secours Catholique s'est engagé sur 40 000,00 €.

La discussion sur ce point de l'ordre du jour a donné lieu à des échanges fructueux concernant :

- Le poste de directeur : Angèle Liegault a rencontré le Pôle Emploi. Des aides existent pour aider au financement des salaires. Pas de candidat pour le moment.
- Les repas : seront préparés par l'ESAT ; système de restauration froide.
- La valorisation des heures de bénévolat : cela permet de mieux appréhender les coûts réels d'un projet associatif d'où l'intérêt de les faire apparaître sur le budget (calcul spécifique).
- Le courrier d'appel de fonds, signé du président de l'ARS, adressé à toutes les associations adhérentes demandant de participer aux recettes de l'association : Les associations à portée nationale pourraient participer de façon beaucoup plus importante que les associations locales. Les associations présentes ont donné les réponses suivantes :
 - Pour la Maison du Sacré Cœur : pas de budget. Ce point sera porté au prochain CA début février ;

- Pour le CCFD, il n'y a pas de budget national, mais international. Odile Branca va se renseigner ;
- A Fratellanza définira un montant ;
- Le Foyer de Furiani va prévoir quelque chose.

Rappel : il n'y a pas d'adhésion individuelle (voir statuts article 5). Cependant toute personne est en mesure de faire un don.

- Le président informe que de son côté, il a communiqué sur le projet du Restaurant Social à l'occasion de la Collecte Nationale du Secours Catholique au mois de novembre 2015. Aujourd'hui, il ne faut pas hésiter à parler de ce projet et de la possibilité de faire un don pour aider au fonctionnement

Les budgets 2016 et 2017 sont validés à l'unanimité. Le président remercie et félicite Danielle pour le travail réalisé. De même, la participation des associations membres aux ressources de l'association a été actée.

3 – Point sur la convention de prêt du local du Sacré Cœur avec le diocèse

La dernière mouture de la convention ayant été envoyée la veille de la réunion, le président reprend point par point les éléments de la convention. Cette convention est plus avantageuse pour l'ARS en termes de durée, d'amplitude horaire et d'ouvertures supplémentaires (les mercredis et périodes de vacances scolaires). La convention prévoit une ouverture sur 6 jours ouvrés ; les statuts de l'association prévoient 5 jours. Maintien des 6 jours, à voir avec l'usage. Question assurance : s'assurer que les intoxications alimentaires soient bien prises en compte.

Après présentation, la Convention de prêt du local est approuvée à l'unanimité.

4 – Point sur les travaux

Présentation du dernier plan reçu de l'architecte JL Rochefort (janvier 2016). Tous les travaux sont à la charge de l'Association. L'architecte a suivi les consignes de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de de la Protection de la Population) pour toutes les questions d'accessibilité et de local pour les déchets.

Demande « d'aides à la pierre » : les demandes doivent être faites par le propriétaire. M. Bouis, économiste diocésain, est d'accord pour en faire la demande. L'aide acquise sera reversée à l'association.

Le nouveau devis est supérieur à l'ancien et s'élève à 120 604,00€ (soit + 50 000€ par rapport au devis initial). Il tient compte des derniers aménagements.

Question sur le montant du chauffage et climatisation : le devis paraît élevé au regard de la superficie.

5 – « Réussir ensemble le projet associatif de notre restaurant social »

Le président présente la réunion de travail qui s'est tenue le mercredi 20 janvier et qui a réuni 14 personnes dans les locaux bastiais d'Ava Basta. Le but de cette rencontre étant :

- de dégager une vision claire et partagée de la situation,
- d'identifier les priorités,
- de formuler de nouvelles pistes de solution,
- et d'aboutir à un projet cohérent et mobilisateur pour toute notre équipe.

Sur proposition de M. Alain Sorba, c'est M. François Pernin qui a été le prestataire de service (Réseau d'échanges au problème).

Cette méthode, ludique et particulièrement efficace, a permis de dégager 3 grands thèmes à partir de la question suivante : « nous sommes en 2018, notre projet a atteint ses objectifs. Qu'observons-nous ? ». Les 3 grands thèmes retenus ont ensuite été déclinés en divers points :

- Mission atteinte (le restaurant social, lieu de dignité et de partage, lieu de vie et de rencontre, lieu intergénérationnel, de mixité et d'écoute/une alimentation équilibrée, un moment convivial) ;
- Maîtrise du fonctionnement et démarche qualité (les principales règles de fonctionnement ont été définies avant l'ouverture/grâce à notre expérience, nous avons su nous intégrer à l'environnement/normes respectées par tous les intervenants)
- Gestion prévisionnelle des effectifs et des moyens financiers (anticipation des difficultés financières/adaptation à une demande qui augmente).

Cette méthode s'appuie sur la réflexion personnelle puis collective (durée de l'intervention 2H).

Le président suggère de poursuivre le travail selon cette méthode qui a donné du fruit, ce qui a été approuvé à l'unanimité. Toutefois, il conviendra de voir auprès de M. Pernin si les prochaines réunions doivent être faites avec les mêmes personnes ou pas.

6 – Compte rendu de la rencontre du 18 janvier avec les « voisins » du Restaurant social.

Etaient présents : L'institut Jeanne D'arc (Mme Maillet directrice du primaire, M. Guidi président de l'association Jeanne d'Arc et M. Luciani directeur de l'Institut) ; le Secours Catholique (Michel Kemel et Michel Raimondo), Le Restaurant Social (Hugues Alladio et Angèle Liégault) ; le Diocèse (M. Bouis) ; Le Sacré Cœur (Père Roger).

Bonne réunion, nécessaire pour une meilleure compréhension du projet. Chacun ayant pu s'exprimer. L'Institut Jeanne d'Arc :

- craignait que les parents aient peur compte tenu du public concerné par le Restaurant Social ;
- était gêné par les horaires.

Des précisions ont ainsi pu être données sur le fait qu'il n'y aurait pas que des gens de la rue au sein du Restaurant et, qu'à l'avenir, un directeur salarié serait présent sur place. Ce qui a rassuré tout le monde. Question horaires : le président de l'ARS a trouvé un consensus en proposant une ouverture plus tardive.

Compte tenu des effets positifs de cette réunion, le président suggère de faire de même avec l'autre établissement scolaire, le collège Giraud, la bibliothèque de Bastia et les commerçants du quartier. Il précise que le diocèse soutient ce projet.

7 – points divers

- Un règlement intérieur concernant le fonctionnement du restaurant est à établir.
- Question concernant les repas : prendre en considération la population maghrébine, la plus importante sur Bastia. Faut-il envisager des repas avec viande halal ? Est-ce que la solution serait de proposer des repas végétariens ?
Pour répondre une commission va être mise en place pour mener cette réflexion.
- Proposition d'envoyer un membre du Restaurant social aux AG de la Maison du Sacré Cœur. Mme Joséphine Fanuchi, présidente, est favorable à cette proposition mais elle doit réunir son association pour l'approuver.
- L'adresse mél, prévue à la Poste, n'est pas ouverte pour le moment en raison d'un problème informatique qui sera résorbé sous peu.

Fin : 19 h 40

Le président,

Par empêchement de la secrétaire,
Florence Bacou,

Signé

Signé